

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le 14 Janvier, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, A BEL (proc de B PERRUSSET ET V VANDUYNLAGER), M ALLAMEL, M BOUSCHON, J DAUMAS (proc de S CIVIER), K ESSAYAR (proc de P GAILLARD), C FAURE, R KAPPEL, JY MEYER (proc de MF TASTEVIN), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, C WIOT, (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), F CHASSON, A ROUSSET, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT (proc de M CHAZE).

Nombre de conseillers

*En exercice : 52
Présents : 42
Procurations : 8
Votants : 50
Absents : 2*

Date de convocation : 08/01/2021

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Absents : J LAFFONT et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Approbation du Schéma Départemental cyclable de l'Ardèche (2020/2025) .

En 2011, les EPCI intéressés par des projets de voies douces sur leur territoire avaient eu la possibilité d'inscrire leurs intentions d'aménagement au schéma cyclable du Département et de bénéficier ainsi d'aides financières notamment pour la création d'infrastructures cyclables. Les premiers tracés de voies douces du Pays d'Aubenas-Vals et du Vinobre figuraient à ce schéma.

En 2017, alors que le schéma arrive à son terme, le Département met en place un « réseau vélo » constitué de représentants élus et techniciens des EPCI, et de tous les acteurs du territoire concernés par la pratique du vélo : offices de tourisme, associations d'usagers, etc. Un des objectifs de ce réseau vélo est de définir les contours de ce qui serait le nouveau schéma départemental cyclable, avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé (Inddigo) :

« Pour l'ensemble de ces partenaires, ce schéma permet de présenter un projet cohérent à l'échelle du territoire traduisant une ambition partagée en termes de mobilités douces. Il inscrit cette volonté commune dans un temps long pour tenir compte des délais de réalisation d'opérations dont certaines s'échelonnent sur plusieurs années. Il acte des orientations claires qui sous-tendent l'élaboration des politiques publiques en matière de vélo et en favoriseront la cohérence dans le respect des compétences aujourd'hui dévolues aux intercommunalités et au Département ».

La CCBA, engagée dans la création d'un réseau ossature de voies douces et dans une politique vélo plus large, a délibéré, en 2018, pour cofinancer, au même titre que les autres communautés de communes parties prenantes, l'étude de révision et l'élaboration de ce nouveau schéma (DELBUR20112018-04). La CCBA a par ailleurs participé activement au « réseau vélo » mis en place pour le suivi de ces travaux, tant pour les comités techniques que pour les comités de pilotage.

Aujourd'hui, le bureau d'études a rendu un document finalisé « Schéma Départemental en faveur du vélo 2020/2025 », lequel a été présenté aux élus des EPCI début décembre 2020, et comporte :

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210114-DEL14012021-07-DE
Date de télétransmission : 18/01/2021
Date de réception préfecture : 18/01/2021

- Un Bilan du premier schéma Vélo de 2011,
- Les principaux éléments de diagnostic sur : les infrastructures, les liaisons aux territoires voisins, les conditions de sécurité, la signalisation, les prestataires de location de vélos, la promotion, les pratiques - de loisir, itinérante, utilitaire, sportive, touristique,
- les enjeux du nouveau plan :

- Développer la pratique du vélo au quotidien
- Optimiser le potentiel de découverte du territoire ardéchois
- Conforter l'offre de services à destination des touristes et des habitants
- Promouvoir la pratique et accompagner les changements de comportement

- le plan d'action en 4 axes et 20 actions déclinées en fiches-actions suivantes :

- **AXE 1 - POURSUIVRE LA RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES**

1. Finaliser le réseau ossature
2. Desservir les pôles touristiques majeurs
3. Développer un panel de boucles vélo et VAE
4. Structurer la pratique cyclo sportive autour du réseau « Sur les Routes de l'Ardéchoise »
5. Structurer l'offre départementale VTT
6. Structurer l'offre départementale Gravel
7. Adopter une signalisation homogène et continue
8. Développer la cyclabilité du territoire au quotidien

- **AXE 2 - DÉPLOYER UNE OFFRE DE SERVICE COHÉRENTE**

1. Améliorer l'embarquement des vélos dans les transports en commun
2. Améliorer l'offre de stationnement
3. Déployer et animer le label Accueil Vélo
4. Adapter les structures d'hébergement au tourisme à vélo
5. Déployer l'offre de locations de vélos, notamment de VAE sur tout le territoire ardéchois
6. Aménager des aires d'arrêt sur les véloroutes et voies vertes
7. Structurer un réseau de dépanneurs / réparateurs de vélos

- **AXE 3 - PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU VÉLO**

8. Promouvoir l'utilisation du VAE utilitaire
9. Promouvoir l'Ardèche comme destination vélo
10. Accompagner les changements de comportement

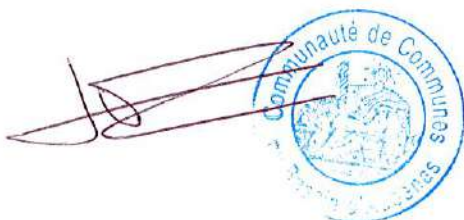
- **AXE 4 - ASSURER LA GOUVERNANCE DU DISPOSITIF**

11. Animer le réseau vélo
12. Observer et suivre la fréquentation et les pratiques vélo sur le territoire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le Schéma Départemental en faveur du vélo 2020/2025,
- D'autoriser le Président à la signature de tout acte se rapportant à ce schéma.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 15 janvier 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210114-DEL14012021-07-DE
Date de télétransmission : 18/01/2021
Date de réception préfecture : 18/01/2021